

## APPEL À PROJETS 2026

SOUTIEN AUX ÉCOLES DU SECONDAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES QUI  
S'ENGAGENT À AMÉLIORER L'ÉTAT, L'ACCÈS ET LA GESTION DE LEURS SANITAIRES

### CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU FONDS BYX

La promotion de la santé en milieu scolaire constitue un enjeu majeur pour le bien-être, la dignité et le développement des élèves. À ce titre, les établissements scolaires jouent un rôle central dans la construction d'environnements favorables à la santé et à l'apprentissage. Ils sont toutefois confrontés à des défis importants, notamment en matière d'hygiène, de prévention et d'accès à des infrastructures sanitaires sûres, accessibles et respectueuses de l'intimité de chacun.

L'aménagement et la gestion des sanitaires représentent également un levier concret face aux enjeux climatiques actuels, en particulier en lien avec la préservation de l'eau, une ressource de plus en plus rare. Ils offrent des opportunités de sensibilisation des élèves à l'usage responsable de l'eau et à son rôle essentiel pour la santé.

Dans la pratique, les sanitaires restent cependant trop souvent problématiques au sein des écoles : équipements vétustes ou inadaptés, entretien insuffisant, manque d'intimité ou sentiment d'insécurité, accès limité, inégalités liées au genre ou à l'accessibilité. Ces situations peuvent affecter le bien-être des élèves, leur disponibilité aux apprentissages et leur participation à la vie scolaire.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Fonds BYX, géré par la Fondation Roi Baudouin, au travers de son programme « Ne tournons pas autour du pot », soutient les établissements scolaires dans l'amélioration des sanitaires, considérés comme un enjeu central de santé, de bien-être, d'inclusion et d'égalité, notamment en matière d'accès à l'eau et à l'hygiène. Depuis 2025, ce programme est déployé en partenariat avec l'asbl COREN, afin d'accompagner les écoles dans la mise en œuvre de projets durables et intégrés.

En 2026, l'appel à projets sera destiné aux établissements de l'enseignement secondaire (y compris l'enseignement spécialisé), afin d'encourager des initiatives intégrées et pérennes permettant d'améliorer les infrastructures, les pratiques et la culture scolaire liées aux sanitaires et à leur accessibilité, dans une approche globale de santé, de bien-être et d'égalité pour l'ensemble des élèves.

## OBJECTIF DE L'APPEL 2026 : ECOLES SECONDAIRES

À travers cet appel à projets « **Ne tournons pas autour du pot ! – Secondaire** », le Fonds BYX souhaite en 2026, soutenir les **écoles secondaires** qui veulent améliorer concrètement :

- l'**état** de leurs sanitaires
- leur **accessibilité** et leur **gestion pratique et environnementale**

les pratiques et comportements des jeunes en matière d'hygiène, de respect et de vie collective

Ce soutien prend la forme d'une aide financière, mais également d'un soutien de notre partenaire de terrain, l'asbl COREN qui aidera les écoles lauréates à préparer et mener à bien leur projet.

## PUBLIC-CIBLE

L'appel à projets s'adresse exclusivement aux établissements d'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Une attention prioritaire sera accordée aux écoles n'ayant pas encore bénéficié d'un soutien du Fonds BYX ainsi qu'aux établissements présentant un indice socio-économique faible (ISEF).

Cette priorité n'exclut toutefois pas les autres écoles, y compris les anciens lauréats du Fonds BYX ou les établissements disposant d'un indice socio-économique élevé, qui restent pleinement éligibles à l'appel.

## DOSSIER DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Le dossier de candidature est disponible et doit être complété et soumis **exclusivement via la plateforme en ligne**.

### Calendrier de l'appel

- **Lancement de l'appel** : 15 janvier 2026
- **Séance d'information en ligne** : mardi 10 février à 14h et lundi 9 mars à 9h30
- **Clôture des candidatures** : 20 avril 2026
- **Communication des résultats** : au plus tard en juillet 2026

# CARACTERISTIQUES DES PROJETS SOUTENUS

Les projets pris en considération doivent :

⇒ **s'articuler autour de quatre axes complémentaires :**

## *Axe 1 – Sensibilisation et comportements*

Actions visant à :

- promouvoir l’hygiène
- aborder les enjeux d’intimité, d’égalité et de sécurité
- Sensibiliser aux usages respectueux des lieux et pour l’environnement

## *Axe 2 – Aménagements des infrastructures*

Interventions permettant d’améliorer :

- l’hygiène, le confort et l’intimité nécessaire
- l’accessibilité, y compris aux PMR
- la sécurité et le sentiment de sécurité
- la qualité et la quantité des installations
- la convivialité des lieux (décoration, identité visuelle, éclairage...)

## *Axe 3 – Organisation et logistique*

Mesures visant à renforcer les aspects logistiques et l’organisation liée aux toilettes (conditions d’accès, nettoyage, maintenance, respect).

## *Axe 4 – Communication de votre projet*

Mesures visant à communiquer à l’ensemble de la communauté scolaire (personnel de l’école, parents et élèves) autour du projet et de son avancement.

⇒ **Impliquer les élèves**

Le programme NTPADP permet d’impliquer les élèves comme des **acteurs du projet à différentes étapes** :

- identification des besoins et des difficultés
- prises de décision
- implication dans les réalisations
- participation à la communication, l’évaluation et la pérennisation

⇒ **Mobiliser un maximum de parties prenantes**

Le projet doit démontrer l’implication maximale et coordonnée de toutes les parties prenantes.

## SOUTIEN FINANCIER

Les porteurs de projet peuvent solliciter un soutien financier d'un montant maximum de **5.000 euros** pour la mise en œuvre globale de leur projet. Le montant demandé doit être justifié et joint en annexe au dossier de candidature.

Les projets peuvent inclure des demandes de financement couvrant notamment :

- l'achat de matériel
- tout coût directement lié à la réalisation du projet

Le budget présenté doit être **détaillé, ventilé et clairement explicité**. Il comprend obligatoirement :

**1. Une description précise des dépenses prévues**, incluant au minimum :

- les catégories de dépenses (matériel, travaux, services, actions de sensibilisation, etc.)
- le coût unitaire et la quantité pour chaque poste budgétaire
- des devis officiels pour tout achat ou travaux envisagés, sont vivement recommandés
- à défaut de devis, une estimation argumentée des coûts (captures d'écran, références produits, catalogues, ou montants comparables issus d'autres projets)

**2. Une vue d'ensemble du budget du projet**, toutes sources de financement confondues. Lorsque le soutien du Fonds BYX ne constitue pas l'unique source de financement, le rôle et le montant du financement sollicité auprès du Fonds BYX doivent être clairement précisés.

⇒ Les projets ne présentant pas de budget seront considérés comme **non recevables**.

## ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SOUTENUS

Les établissements sélectionnés bénéficieront, durant l'année scolaire **2026–2027**, d'un accompagnement comprenant :

- la participation obligatoire à **deux journées de rencontre**, dédiées à l'échange et au partage de pratiques entre écoles
- un soutien personnalisé accessible via un helpdesk géré par notre partenaire COREN et accessible par courriel, par téléphone ou au sein de l'établissement si nécessaire

- un accès aux ressources, outils et publications via :
  - le site [www.netournonspasautourdupot.be](http://www.netournonspasautourdupot.be)
  - les canaux de communication (Facebook, YouTube)

À l'issue de l'année scolaire, les écoles soutenues seront invitées à rejoindre le **réseau des écoles « Ne tournons pas autour du pot ! ».**

## CRITERES DE L'APPEL

### Critères de recevabilité

Pour être pris en compte lors de la présélection, tout dossier soumis dans le cadre de l'appel à projets doit impérativement répondre aux conditions suivantes. Les dossiers ne respectant pas ces critères ne seront pas transmis au jury.

#### 1. Public cible respecté

Le projet doit être introduit :

- Par ou pour un établissement scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Pour le niveau d'enseignement secondaire

#### 2. Dossier complet

Le dossier doit comprendre l'ensemble des éléments suivants :

- Un budget du projet
- Un planning/plan d'action clair des étapes et échéances
- Un descriptif précis du projet et de ses objectifs
- Une présentation des parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre

#### 3. Respect des délais et modalités

Le dossier doit être introduit avant le 20 avril 2026 à minuit sur la plateforme en ligne.

#### 4. Nature du projet

Le projet proposé doit :

- Répondre à un réel besoin des élèves
- Correspondre à la mission du programme NTPADP

Afin de vous soutenir dans l'élaboration de votre projet et vous donner toutes les chances pour qu'il soit validé, notre partenaire COREN proposera des séances d'aide

de rédaction en ligne. Ces séances auront lieu après votre participation à l'une des séances d'information (le 10 février ou le 9 mars) et leurs dates vous seront communiquées à ce moment.

### Critères de sélection

Les projets introduits seront examinés par un jury indépendant et multidisciplinaire. L'évaluation reposera sur les critères suivants :

#### 1. Caractère innovant

Le projet présente des approches nouvelles ou adaptées au contexte de l'établissement, notamment par l'implication des élèves dans la conception et/ou la mise en œuvre des actions.

#### 2. Durabilité du projet

Le projet prévoit des modalités concrètes visant à assurer sa continuité dans le temps et à limiter un impact uniquement ponctuel.

#### 3. Qualité, cohérence et pertinence

Le projet est clairement structuré et repose sur des objectifs définis, réalistes et en adéquation avec les besoins de l'établissement.

Il présente une articulation cohérente entre les quatre axes de l'appel (sensibilisation, aménagement logistique et communication).

#### 4. Prise en compte des enjeux environnementaux

Le projet intègre des actions ou choix visant à réduire son impact environnemental, notamment en matière de gestion de l'eau, d'énergie ou de matériaux

#### 5. Implication des acteurs de l'établissement

Le projet favorise la mobilisation et la collaboration des différents acteurs de la communauté scolaire et s'inscrit dans le fonctionnement de l'établissement.

#### 6. Développement de l'autonomie des élèves

Le projet contribue au renforcement de l'autonomie des élèves en les associant, dans la mesure du possible, aux différentes étapes du projet.

## PROCEDURE DE SELECTION

### 1. Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être soumis en ligne via le site au plus tard le 20 avril 2026.

### 2. Présélection – critères de recevabilité

Une première vérification sera effectuée pour s'assurer que chaque dossier respecte les critères de recevabilité.

- Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas soumis au jury.

### 3. Évaluation par un jury indépendant

Les candidatures recevables seront examinées par un jury indépendant et multidisciplinaire. Tout membre du jury ayant un lien direct ou indirect avec un projet candidat s'abstiendra de participer aux délibérations le concernant.

### 4. Décision finale

Sur base des recommandations du jury, la décision finale sera prise par le comité de gestion du Fonds.

- Les décisions du comité de gestion sont irrévocables.

### 5. Communication des résultats

Les porteurs de projets seront informés personnellement de la décision du comité de gestion dans le courant du mois de juillet 2026 au plus tard.

## CONTACT

Pour toute question générale :

Contact Center : **02 500 45 55**

Pour toute question spécifique au programme :

- **Nora Urriagli** – 02 549 61 83 – [urriagli.n@kbs-frb.be](mailto:urriagli.n@kbs-frb.be)
- **Michèle Duesberg** – 02 549 02 86 – [duesberg.m@kbs-frb.be](mailto:duesberg.m@kbs-frb.be)